



LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

SIRET n° 821 386 943 000 12 – Président de l'association : Claude DUBOS

Organisme prestataire d'activité de formation enregistré à la DIRECCTE de POITIERS sous le n° 75331073233.¹

Contact : Michel DOUBLON, Conseiller Technique National, Tél. 06 25 75 60 04 – Mail : michel.doublon@ffjudo.com



CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE(VAE)

Objectifs de l'accompagnement :

- L'accompagnateur propose une méthode de travail pour aider l'accompagné à identifier et à expliquer les acquis de son expérience.
- L'accompagnateur s'engage à donner à l'accompagné des conseils de méthode et de rédaction pour que son dossier de demande de validation réponde aux exigences du jury final.

Limites de l'accompagnement :

- L'accompagnateur ne rédige pas le dossier à la place de l'accompagné ; il n'intervient pas sur le contenu du dossier ; il ne participe pas au financement de l'accompagnement.
- L'accompagnateur n'évalue pas le dossier final ; il ne peut pas participer aux délibérations du jury final concernant l'accompagné ; il ne peut pas s'engager à ce que l'accompagné obtienne la validation totale ou partielle de son dossier.

Autonomie et responsabilité du candidat :

- L'accompagné est responsable de son dossier, tant sur le fond que sur la forme ; étant amené à décrire et analyser son expérience personnelle, professionnelle ou bénévole, il est donc entièrement responsable du choix des activités portées au dossier.
- L'accompagné doit décider de son degré d'implication, notamment dans les choix opérés de description et d'analyse des activités.

Propriété et confidentialité :

- L'accompagnateur s'interdit tout jugement de valeur ; il développe une écoute neutre et active de l'expérience de l'accompagné ; il respecte le principe d'égalité de traitement en cas d'accompagnement collectif.
- L'accompagnateur s'engage à ne pas diffuser les informations dont il aura eu connaissance de la part de l'accompagné.

Organisation pédagogique :

- L'accompagnateur s'engage à travailler sur 2 activités minimum parmi les 6 exigées, dans les délais imposés par l'échéancier.
- Le candidat s'engage à fournir les productions demandées entre les différents modules d'accompagnement.
- L'accompagnateur et l'accompagné conviennent ensemble du rythme et des modalités internes de l'accompagnement suivant le forfait horaire choisi.

Fait à _____, le _____

L'accompagnateur :
Signature :

L'accompagné :
Signature :

¹ Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

MISE A JOUR 15/03/2023